



ÉLABORATION DU SCoT



*Commission du 23 février 2022
Pour diffusion*

Définir la « ligne éditoriale » de votre SCoT

OBJECTIFS

- ✘ Mieux vous faire connaître l'outil SCoT et ses déclinaisons
- ✘ Echanger sur les fondamentaux de cet outil, ainsi que sur ses apports pour le territoire et vos projets

DEROULE

- ✘ Présentation d'éléments de cadrage
- ✘ Animation des échanges à partir de l'outil Klaxoon
- ✘ Restitution en direct

CONNEXION A KLAXOON

Aller vers

app.klaxoon.com

JACJCED

app.klaxoon.com/join/JACJCED



Le SCoT, une approche globale, un outil de développement durable

- ✘ Les grands objectifs des SCoT en matière de développement :
 - ✘ Équilibrer la **répartition territoriale des commerces et services**
 - ✘ **Promouvoir l'équilibre** entre les populations entre zones urbaines et rurales
 - ✘ Diversifier **les fonctions urbaines et rurales**
 - ✘ Favoriser la **mixité sociale** dans l'habitat
 - ✘ **Satisfaire**, sans discrimination et de façon géographiquement équilibrée, **les besoins des populations**
- ✘ Besoin **d'organiser les objectifs et orientations du SCoT**... plusieurs possibilités



Armature territoriale : pourquoi ?

x A quoi cela sert ?

- x À apporter de la cohérence en se posant la question de « *la bonne activité au bon endroit* »
- x A comprendre la localisation des habitants par rapport à celle des emplois dans une logique de rapprochement équipements/transports/emplois/logements
- x A développer les services publics et privés aux endroits les plus pertinents (transport, économies d'échelles dans les services...)
- x Assurer un développement équilibré/solidaire sur l'ensemble du territoire
- x Assurer les mixités des fonctions sur l'ensemble du territoire
- x Réduire les distances de déplacements

**Demande
réglementaire**

x A quoi cela ne sert PAS ?

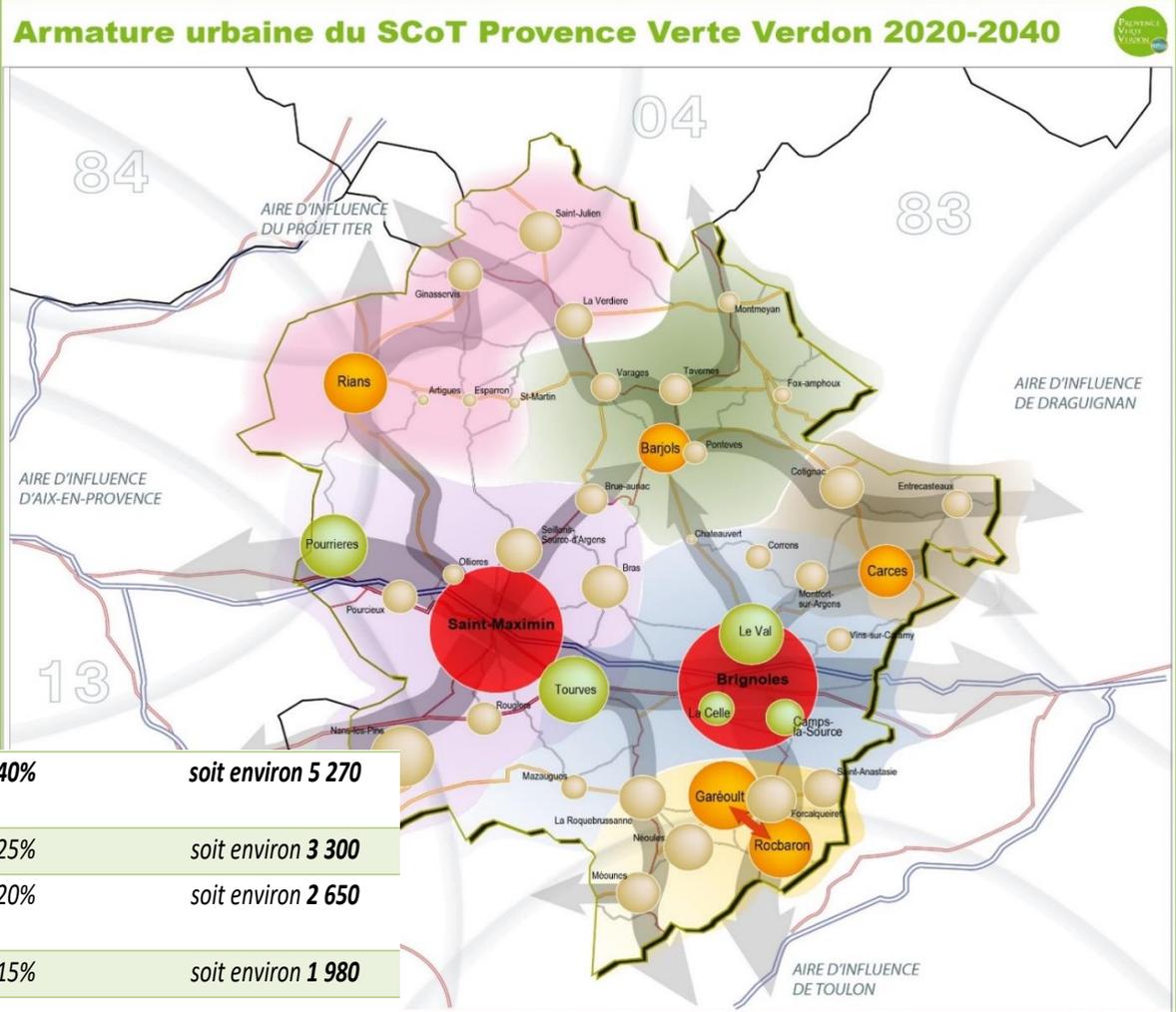
- x A rediscuter des contours administratifs des territoires
- x A mettre en concurrence les territoires ou à les hiérarchiser



Armature territoriale : Exemple du SCoT Provence Verte Verdon

Provence Verte Verdon

- ✗ Une organisation cumulée par « pôles » et bassins de vie
- ✗ Une répartition des objectifs de logements en volume mais aussi en termes de typologie, de mixité, de diversité... « plus souple »



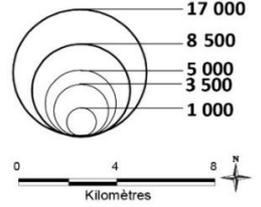
- Armature urbaine et liaisons stratégiques**
- Polarités**
- Ville-centre
 - Ville-relais
 - Commune d'appui au développement
 - Bourg

- Bassins de vie majeurs**
- de Brignoles
 - de Saint Maximin - La Sainte Baume

- Bassins de vie secondaires**
- de l'Issole
 - de Rians
 - de Barjols
 - de Carcès

- Liaisons**
- ➔ Axes stratégiques primaires
 - ➔ Développement conjoint
 - Autoroute
 - Route régionale
 - Route principale
 - Route structurante

Population communale projetée en 2020 / Prospective démographique à prolonger sur 2030



VILLES CENTRES	40%	soit environ 5 270
VILLES RELAIS	25%	soit environ 3 300
COMMUNES D'APPUI AU DEVELOPPEMENT	20%	soit environ 2 650
COMMUNES RURALES	15%	soit environ 1 980

Date : novembre 2017 Auteur : AU[dat] reprise SMPPV Sources : BDCARTO du Var, SMPPV, INSEE

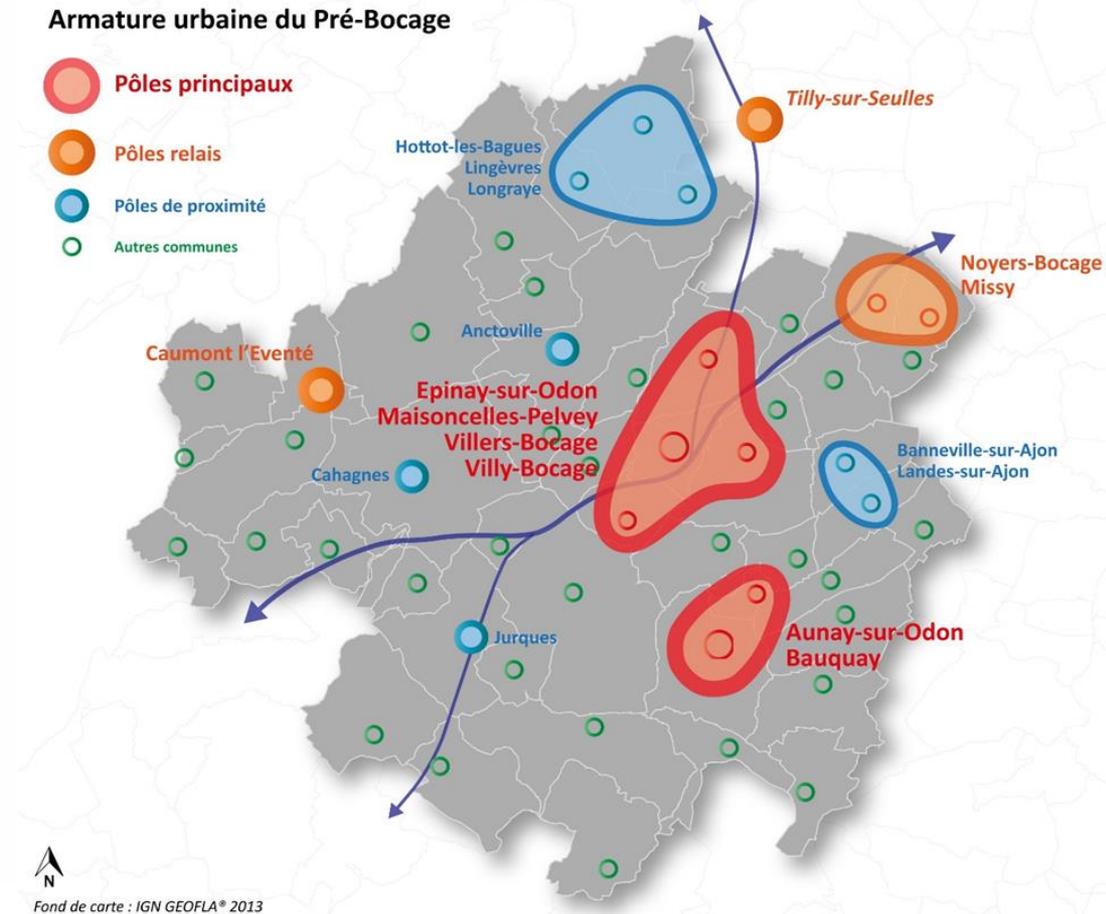


Armature territoriale : Exemple du Pré-Bocage (Calvados, sud-est de Caen)

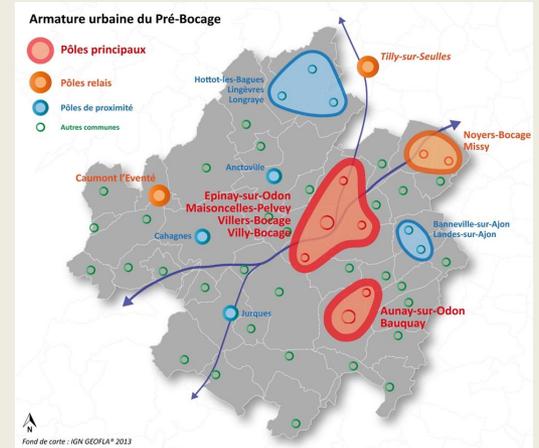
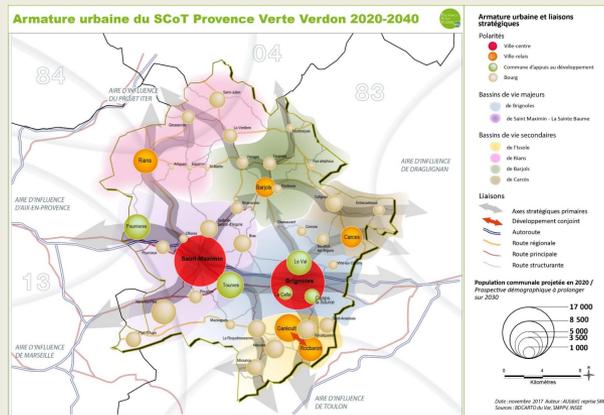
✗ Une organisation autour de « fonctions » des communes et/ou de groupements de communes

- ✗ Equipements scolaires, crèches,
- ✗ Equipements publics,
- ✗ Commerces,
- ✗ Services à la personne,
- ✗ Nombre d'emplois...

✗ Une répartition des objectifs de logements et logements sociaux « précise » par communes



Armature territoriale



	SCoT Provence Verte	SCoT Pré Bocage
Principes	Une armature territoriale très stratégique sur le fonctionnement du territoire et la mise en évidence des interactions avec les territoires voisins	Une armature faisant ressortir les interdépendances des communes entre elles.
Avantages	Fait ressortir les bassins de vie Facilite la justification des besoins en développement communaux en lien avec les bassins de vie	Une approche par groupe de communes très opérationnelle. Suivi et pilotage du SCoT facilité
Inconvénients	Carte peu opérationnelle pour une déclinaison équilibrée dans les documents locaux d'urbanisme (PLU / PLUi)	Le fonctionnement du territoire, notamment avec les territoires voisins n'est pas caractérisé dans la stratégie



La gestion de l'espace

✘ Objectifs du SCoT :

- ✘ Réduire la consommation d'espace,
- ✘ Préserver les espaces affectés aux activités agricoles ou forestières,
- ✘ SRADDET: objectif de -50% de consommation d'espace
- ✘ Loi Climat et Résilience: -50% de la consommation d'espace des 10 dernières années à l'horizon 2030 et 0 à l'horizon 2050

✘ Plusieurs solutions en la matière :

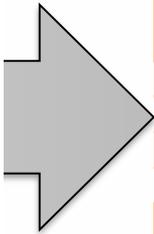
- ✘ Des objectifs par communes
- ✘ Des objectifs par grands ensembles territoriaux

Communes	Surfaces brutes pour les extensions (ha)
Total CdC Aunay-Caumont Intercom	89
Aunay-sur-Odon	19,3
Bauquay	3,4
Bremoy	1,5
Cahagnes	11,5
Campandré-Valcongrain	1,0

Ex: SCoT Pré Bocage

Niveau de l'armature urbaine	Répartition des nouveaux logements	Part des logements à produire en densification	Logements à produire en densification	Part des logement à produire en extension	Logements à produire en extension
Pôle principal	3 165	26%	820	74%	2345
Pôles Relais	2 420	37%	900	63%	1520
Pôles de proximité	2 155	30%	640	70%	1515
Pôles Villageois	860	27%	230	73%	630
SCoT	8 600	30%	2590	70%	6010

Niveau d'armature urbaine de la commune	Densité nette moyenne communale minimale en extensions urbaines
Pôle principal	35 log./ha.
Pôles relais	28 log./ha.
Pôles de proximité	22 log./ha.
Pôles villageois	15 log./ha.



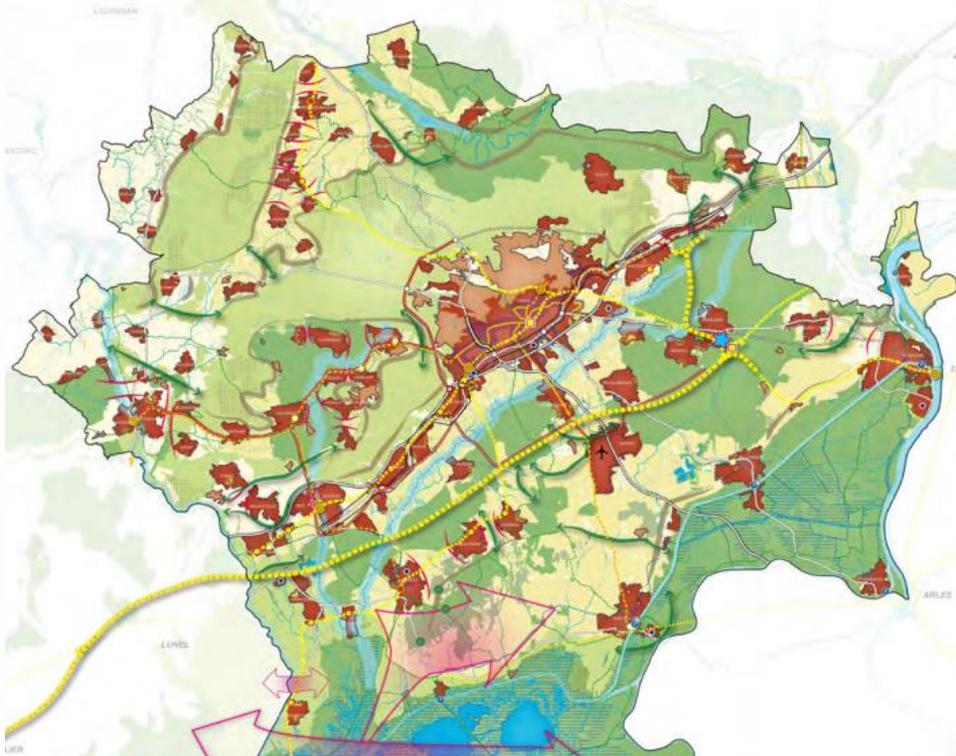
Niveau de l'armature urbaine	Surface brute en extensions urbaines (ha)
Pôle principal	90
Pôles Relais	65
Pôles de proximité	90
Pôles Villageois	65
SCoT	310

Ex: SCoT DLVA



La gestion économe de l'espace

- ✗ Absence de **spatialisation** des secteurs de développement,
- ✗ Des **cartographies** de localisation de projet de développement à des niveaux de précisions **plus ou moins fins** : cartes de synthèse, cartes de zones préférentielles d'urbanisation...



Exemple SCoT Vaison-Ventoux
Définition des enveloppes urbaines max.



-  Tissu urbain existant
-  Enveloppe urbaine maximum pour le développement de l'urbanisation
-  Secteurs stratégiques pour la densification urbaine
-  Secteurs stratégiques pour l'urbanisation en extension
-  Secteur de requalification urbaine prioritaire autour du centre-ville de Vaison



Exemple SCoT Sud Gard
Carte de synthèse précise mais pas zoomée

Gestion de l'espace

Communes	Surfaces brutes pour les extensions (ha)
Total CdC Aunay-Caumont Intercom	89
Aunay-sur-Odon	19,3
Bauquay	3,4
Bremoy	1,5
Cahagnes	11,5
Campandré-Valcongrain	1,0

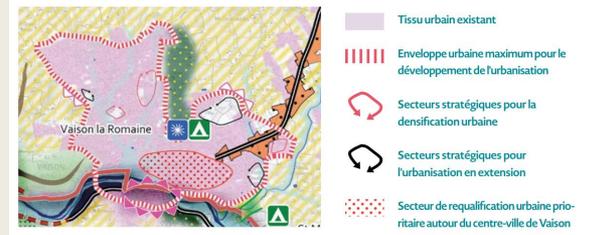
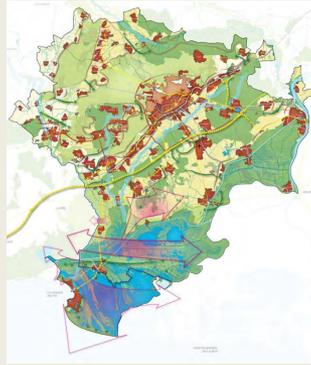


Niveau de l'armature urbaine	Répartition des nouveaux logements	Part des logements à produire en densification	Logements à produire en densification	Part des logement à produire en extension	Logements à produire en extension
Pole principal	3 165	26%	820	74%	2345
Pôles Relais	2 420	37%	900	63%	1520
Pôles de proximité	2 155	30%	640	70%	1515
Pôles Villageois	860	27%	230	73%	630
SCoT	8 600	30%	2590	70%	6010



	SCoT Pré Bocage	SCoT DLVA
Principes	Définir les surfaces en extension, en densification par commune	Définir les surfaces en extension, en densification par niveaux de polarité du SCoT
Avantages	Mise en œuvre et suivi du SCoT facilité	Une plus grande liberté d'adaptation dans les documents locaux (PLU, PLUi)
Inconvénients	Risque d'interprétation strict des services instructeurs malgré le principe de compatibilité de Scot avec les documents locaux d'urbanisme	Plus grande difficulté à arbitrer la répartition des objectifs entre les communes d'un même niveau de polarité

Gestion de l'espace



	SCoT Sud Gard	SCoT Vaison Ventoux
Principes	Identification des grandes vocations d'espaces : espaces urbains à développer, coupures d'urbanisation à maintenir, secteurs agricoles et environnementaux protégés, zones potentielles d'enjeux...	Des cartographies précises pour spatialiser les projets de développement
Avantages	Très grande souplesse d'interprétation compte tenu de l'échelle de la carte dans les documents locaux tout en assurant un cadre au développement d'ensemble	Sécurise les secteurs potentiels d'extension Facilite la mise en œuvre et le suivi du SCoT dans les PLU(i)
Inconvénients	Sécurisation limitée de la mise en œuvre des projets futurs	Niveau de définition pouvant s'apparenter à un « niveau PLU(i) » avec des cartographies trop précises : marges de manœuvre réduites

Besoin pour votre SCoT :

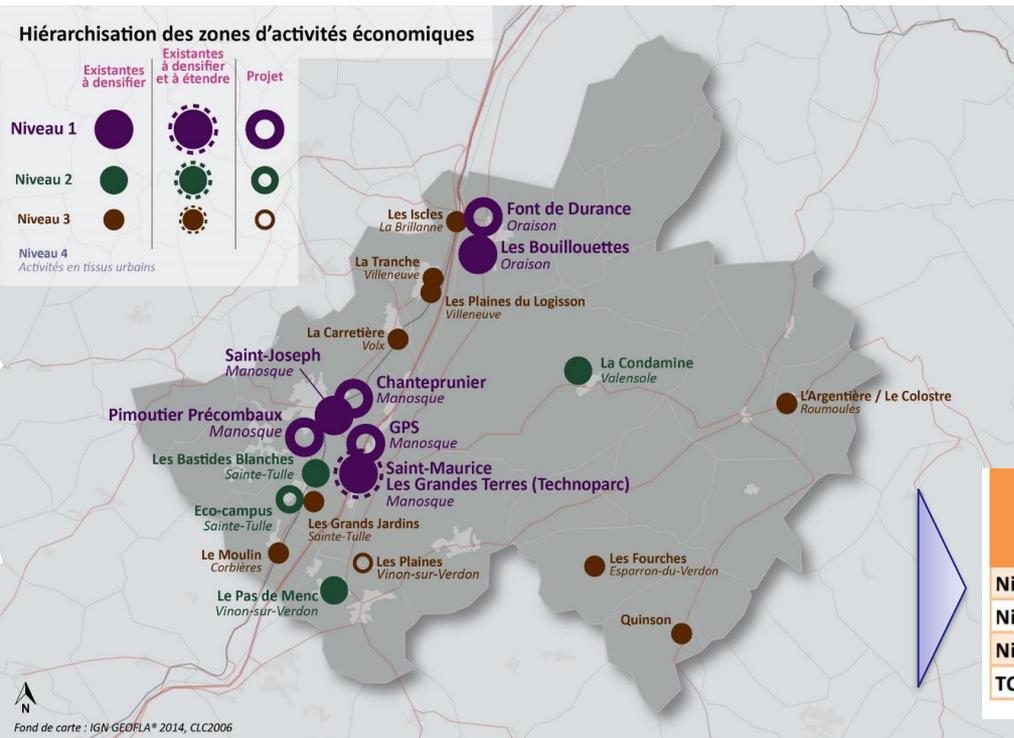
- ✗ Identifier **une stratégie cadre de développement économique** tous secteurs confondus.
- ✗ **Positionner géographiquement les besoins en foncier économique**, pour une bonne cohérence avec l'organisation territoriale, les flux domicile-travail et les offres de transports associées.
- ✗ **Justifier du besoin** en foncier économique au sens large...
- ✗ Et plus particulièrement ceux en zones d'activités pour faciliter leur mise en œuvre,
- ✗ Identifier **les besoins « autres »**.

Sites concernés (liste exhaustive)

EPCI	Sites existants qui pourraient faire l'objet d'un réinvestissement (sans consommation foncière supplémentaire)	Sites à créer ou développer
CA Nîmes Métropole	<ul style="list-style-type: none"> - Pôle Porte Ouest (Nîmes : St Césaire, marché Gare, Mas des rosiers, Mas des Juifs) - Base de travaux Ocvia (Nîmes) <i>espace à vocation économique déjà aménagé dans le cadre du chantier Ocvia et comptabilisé au titre des espaces consommés</i> - ZAE Georges Besse (Nîmes) - ZAE Grézan 1,2,3,4 (Nîmes) - Port de Saint Gilles (requalification) 	<ul style="list-style-type: none"> - Magna Porta (Mandel, Redessan) - ZAE Mitra (St Gilles) - ZAE Grézan 5 (Nîmes) - Port de Saint Gilles (extension)
CC Rhony Vistre Vidourle		- CAP GALLARGUES (Gallargues)
CC Beaucaire Terre d'Argence	- ZI Domitia (Beaucaire)	<ul style="list-style-type: none"> - ZI Domitia (Beaucaire) - Zone de Broussan (site Sita/Suez) (Bellegarde)
CC Pays de Sommières		- Secteur à enjeu «Bois de Minteau» (Calvisson)
CC Petite Camargue	<ul style="list-style-type: none"> - Zone de la Peyre (Aimargues) - Pôle des Costières (Vauvert) 	<ul style="list-style-type: none"> - Zone de la Peyre (Aimargues) - Pôle des Costières (Vauvert)
CC Terre de Camargue	- Pas de hiérarchisation	- Pas de hiérarchisation

DOO: « 280 ha au maximum à horizon 2030 hors grand projet pour l'ensemble du SCoT (période 2018-2030) »

- ✗ Un positionnement de l'ensemble des zones d'activités
- ✗ Précision des zones capables d'accueillir des extensions.
- ✗ Une répartition par « catégorie » de zones
- ✗ L'identification d'un besoin de foncier complémentaire en tissu urbain, pour faciliter le travail des PLU.
- ✗ Un volume complémentaire pour les espaces touristiques, pour faciliter le développement de projets

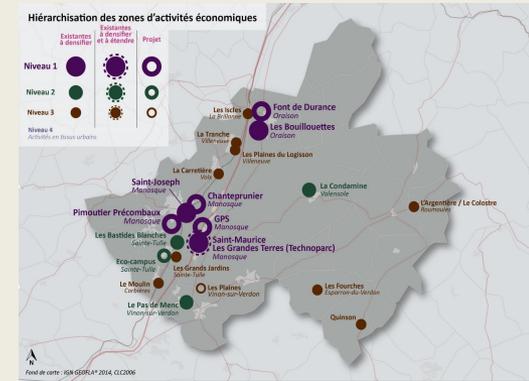


Ex: SCoT DLVA

	Surfaces totales existantes (ha)	Part du niveau	Dont surfaces disponibles équipées (ha)	Extensions et création projetées (ha)	Surfaces totales projetées (ha)	Part projetées
Niveau 1	185	62%	8	44	229	78%
Niveau 2	49	16%	1	5	54	9%
Niveau 3	66	22%	8	7	73	13%
TOTAL	300	100%	17	56	356	100%

Sites concernés (liste exhaustive)

EPCI	Sites existants qui pourraient faire l'objet d'un réinvestissement (sans consommation foncière supplémentaire)	Sites à créer ou développer
CA Nîmes Métropole	<ul style="list-style-type: none"> - Pôle Porte Ouest (Nîmes - St Césaire, marché Gare, Mas des rosiers, Mas des Juifs) - Base de travaux Ovia (Nîmes) espace à vocation économique déjà aménagé dans le cadre du chantier Ovia et comptabilisé au titre des espaces consommés - ZAE Georges Besse (Nîmes) - ZAE Grézan 1,2,3,4 (Nîmes) - Port de Saint Gilles (requalification) 	<ul style="list-style-type: none"> - Magna Porta (Manduel, Redessan) - ZAE Mitra (St Gilles) - ZAE Grézan 5 (Nîmes) - Port de Saint Gilles (extension)
CC Rhony Vistre Vidourle		- CAP GALLARGUES (Gallargues)
CC Beaucaire Terre d'Argence	- ZI Domitia (Beaucaire)	<ul style="list-style-type: none"> - ZI Domitia (Beaucaire) - Zone de Broussan (site Sita/Suezl (Baillegard)
CC Pays de Sommières		- Secteur à enjeu «Bois de Minteau» (Calvisson)
CC Petite Camargue	<ul style="list-style-type: none"> - Zone de la Peyre (Almargues) - Pôle des Costières (Vauvert) 	<ul style="list-style-type: none"> - Zone de la Peyre (Almargues) - Pôle des Costières (Vauvert)
CC Terre de Camargue	- Pas de hiérarchisation	- Pas de hiérarchisation



	SCoT Sud Gard	SCoT DLVA
Principes	Affichage d'un chiffre global (volume global + projet potentiel) sans répartition pour chaque site	Définition d'un volume global, ventilé par niveau, sans avoir une localisation trop précise avec une approche par niveau, qui permet des vases communicants entre ces différents niveaux.
Avantages	Cette approche donne une grande souplesse	Une approche qui laisse transparaître une réelle stratégie de développement économique tout en permettant une certaine souplesse dans la mise en œuvre
Inconvénients	Ne sécurise pas la mise en œuvre des zones futures Absence de réelle stratégie économique	Nécessite une certaine maturité dans les projets des zones d'activités

- ✘ Définir les **localisations préférentielles des commerces**
 - ✘ Centralités, quartiers,
 - ✘ Secteurs de périphérie.
- ✘ **Hiérarchiser les localisations** préférentielles :
 - ✘ Importance communale ? Intercommunale ? Supra territoriale ? Cohérence avec la logique de desserte en transports ?
- ✘ Définir **les marges de manœuvre hors localisations préférentielles.**
- ✘ *Plusieurs critères d'élaboration possibles:*
 - ✘ *Revitalisation des centres-villes,*
 - ✘ *Maintien d'une offre commerciale permettant de répondre aux besoins courants*
 - ✘ *Limiter les obligations de déplacement et les émissions de gaz à effet de serre,*
 - ✘ *Cohérence entre la localisation des équipements commerciaux et la maîtrise des flux,*
 - ✘ *Consommation économe de l'espace et de préservation de l'environnement*

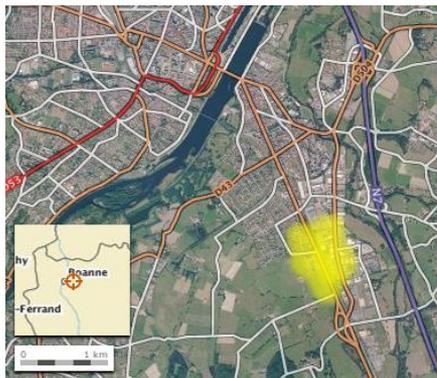
LE DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL (DAAC)

- ✗ Localise les centralités urbaines et secteurs d'implantation périphériques présentant des enjeux spécifiques (documents graphiques)...
- ✗ ...dans lesquels il prévoit les conditions d'implantation, le type d'activité et la surface de vente maximale des équipements commerciaux spécifiques aux secteurs ainsi identifiés

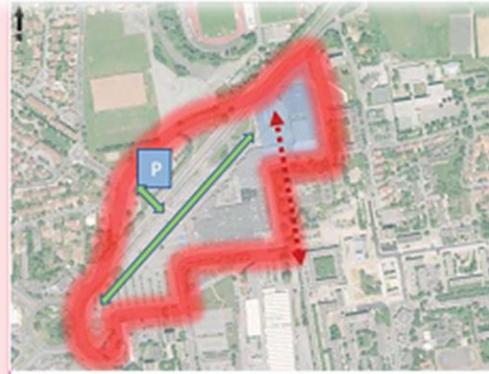
OBLIGATION

Loi ELAN

- ✗ Exemples de visuels dans le cadre de DAAC approuvés :



DAAC du Roannais



DAAC du Grand Rovaltain



DAAC Bourg Bresse Revermont

- × **Détermine les conditions d'implantation des équipements commerciaux d'une certaine importance** (consommation économe de l'espace, compacité des formes bâties, accessibilité, insertion paysagère...)
- × Prévoir des conditions de développement ou le maintien du commerce et de la logistique commerciale **de proximité**
- × **Conditionner l'implantation des structures commerciales selon:**
 - × Existence d'une desserte par les transports collectifs, de son accessibilité aux piétons et aux cyclistes
 - × Capacité des voiries existantes ou en projet à gérer les flux de marchandises
 - × Leur surface, les équilibres territoriaux, fréquence d'achat ou flux générés

OBLIGATION

FACULTATIF

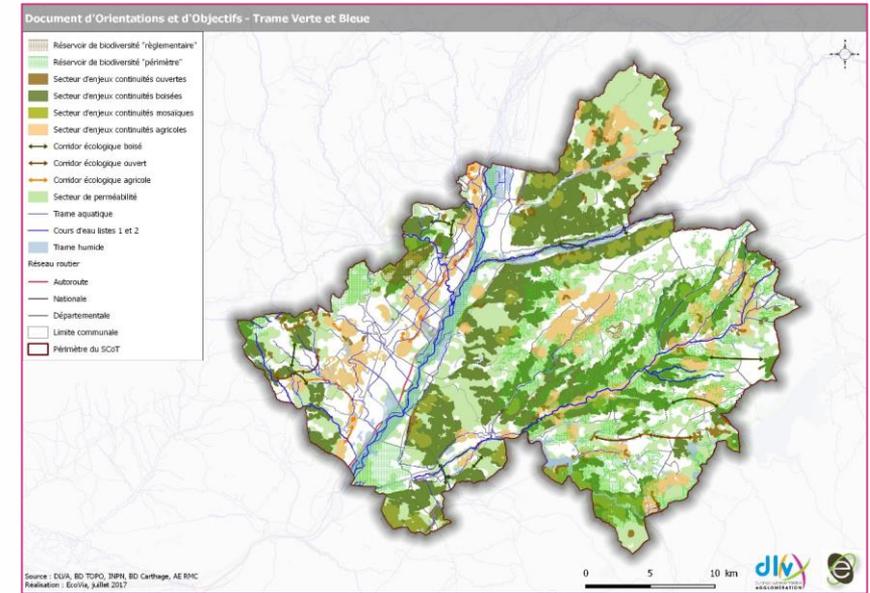
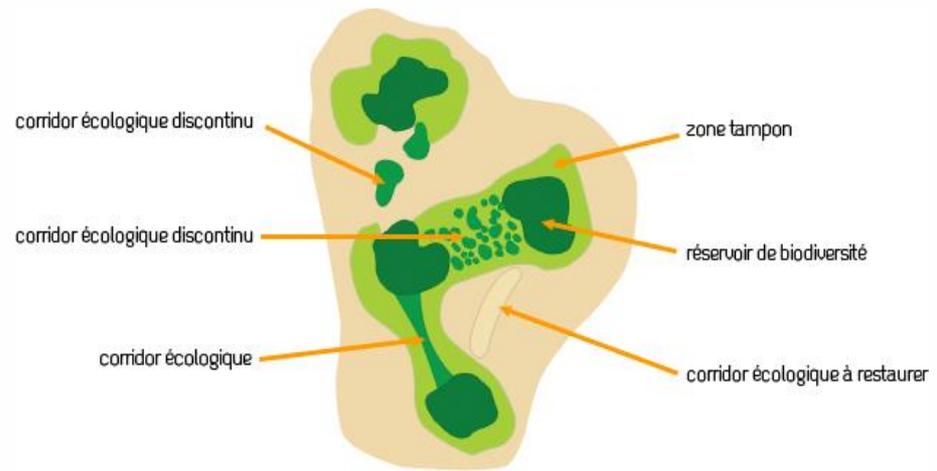
Loi ELAN



Les continuités écologiques

- ✗ **Réservoirs de biodiversité** : zones vitales, riches en biodiversité, où les individus peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie.
- ✗ **Corridors écologiques** : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité.
- ✗ **Continuité écologique** : association de réservoirs de biodiversité, de corridors écologiques et de cours d'eau et canaux.

Exemple SCoT DLVA

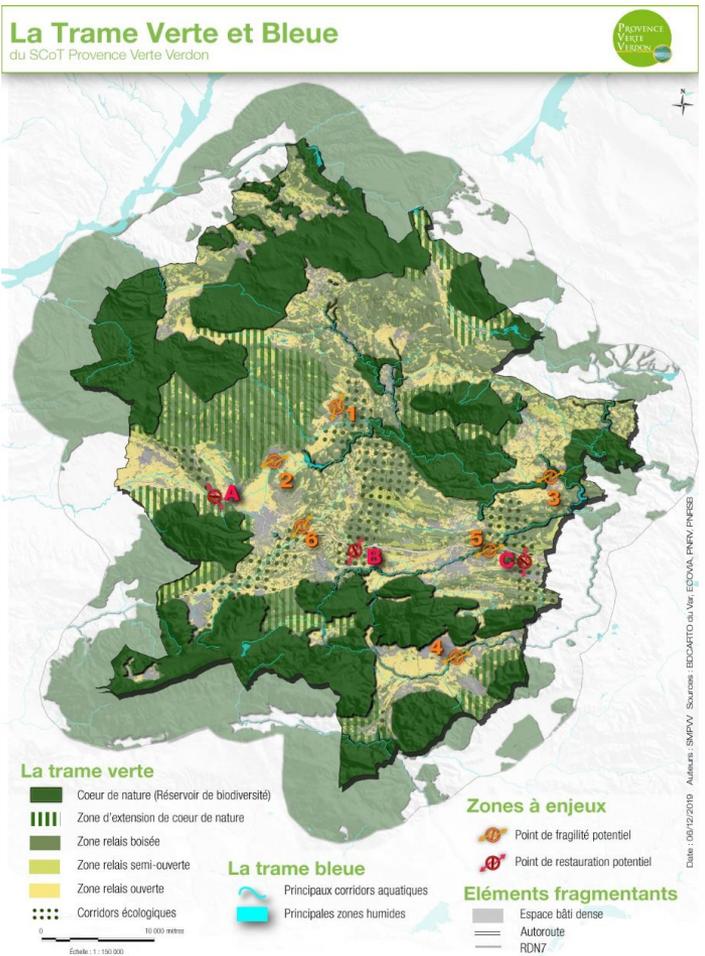


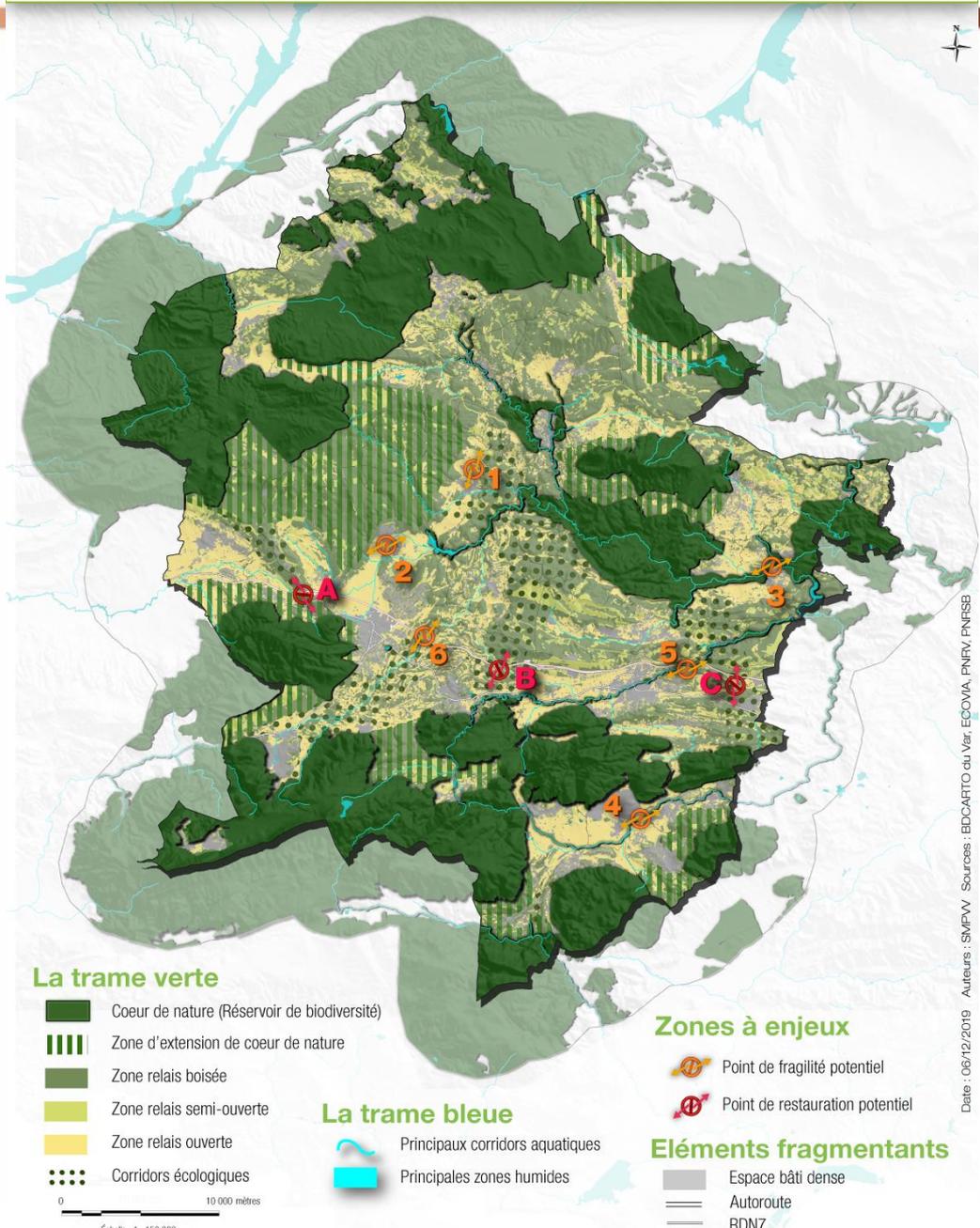
- ➔ Une carte d'ensemble plus précise organisée par différents milieux
- ➔ Faciliter la traduction dans les PLU



Les continuités écologiques et le SCoT (Provence Verte Verdon)

- ✗ Un carte d'ensemble générique qui demande aux PLU de préciser localement les espaces identifiés
- ✗ Des « zooms » qui précisent certains secteurs pour faciliter la mise en œuvre de projets locaux.





La trame verte

- Coeur de nature (Réservoir de biodiversité)
- Zone d'extension de coeur de nature
- Zone relais boisée
- Zone relais semi-ouverte
- Zone relais ouverte
- Corridors écologiques

La trame bleue

- Principaux corridors aquatiques
- Principales zones humides

Zones à enjeux

- Point de fragilité potentiel
- Point de restauration potentiel

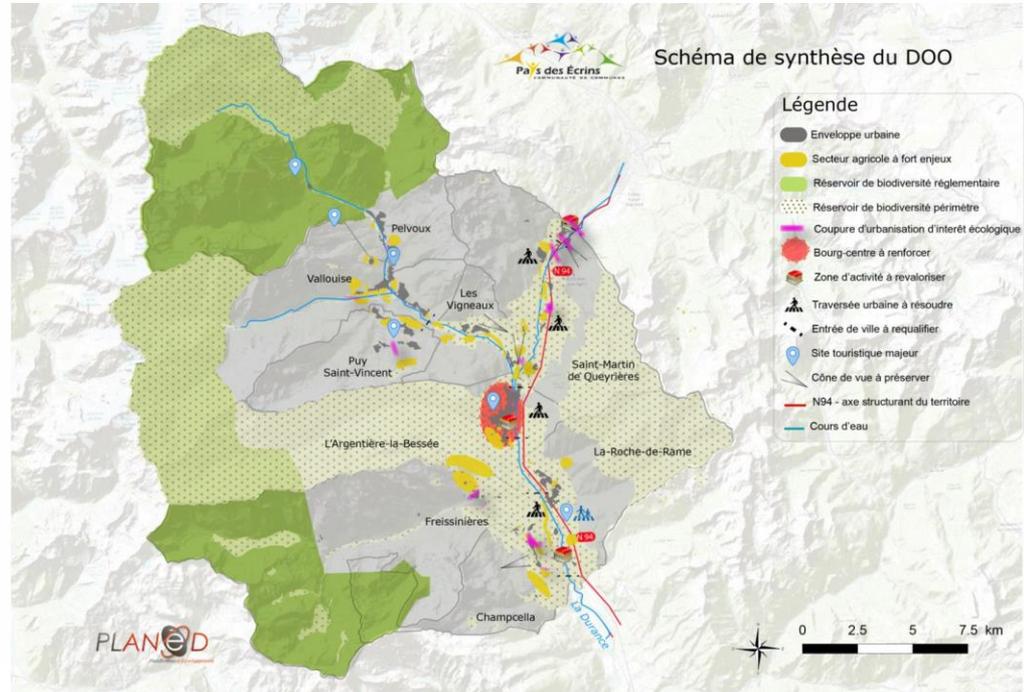
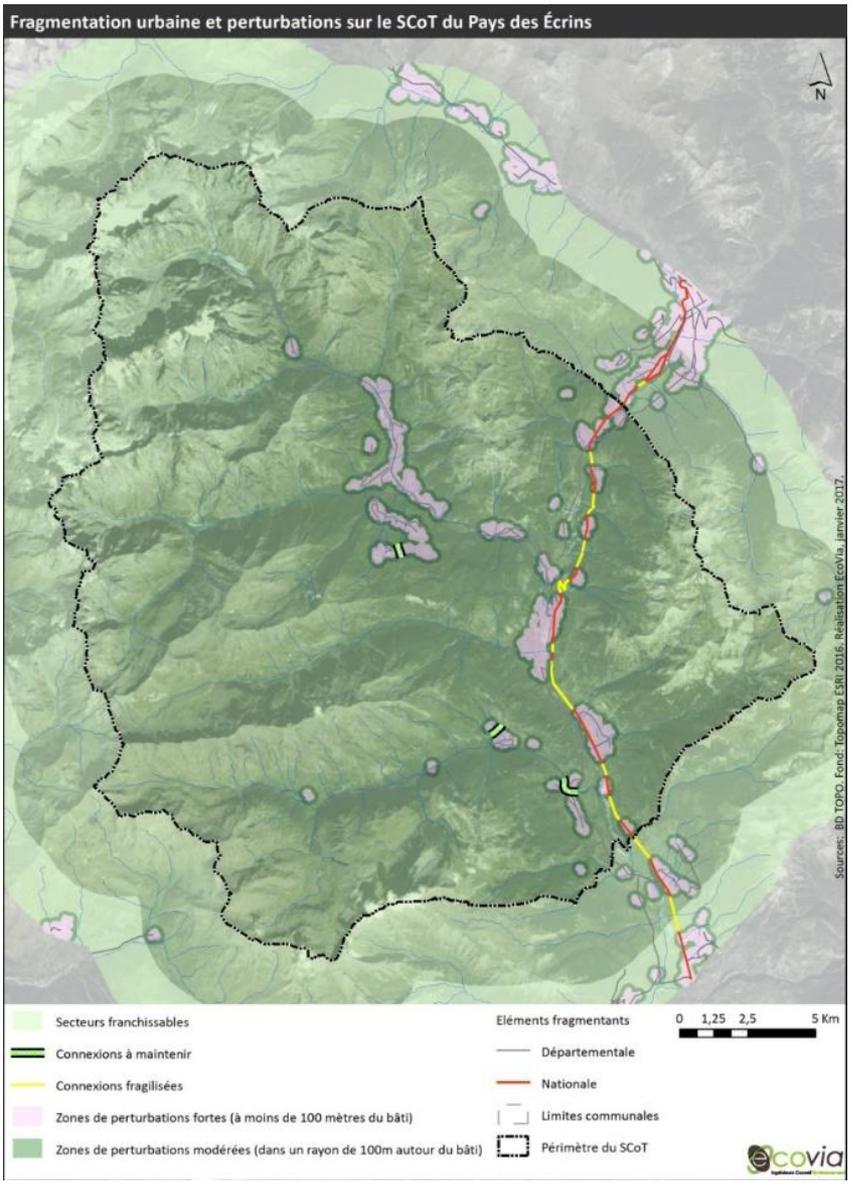
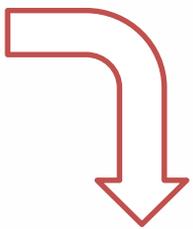
Éléments fragmentants

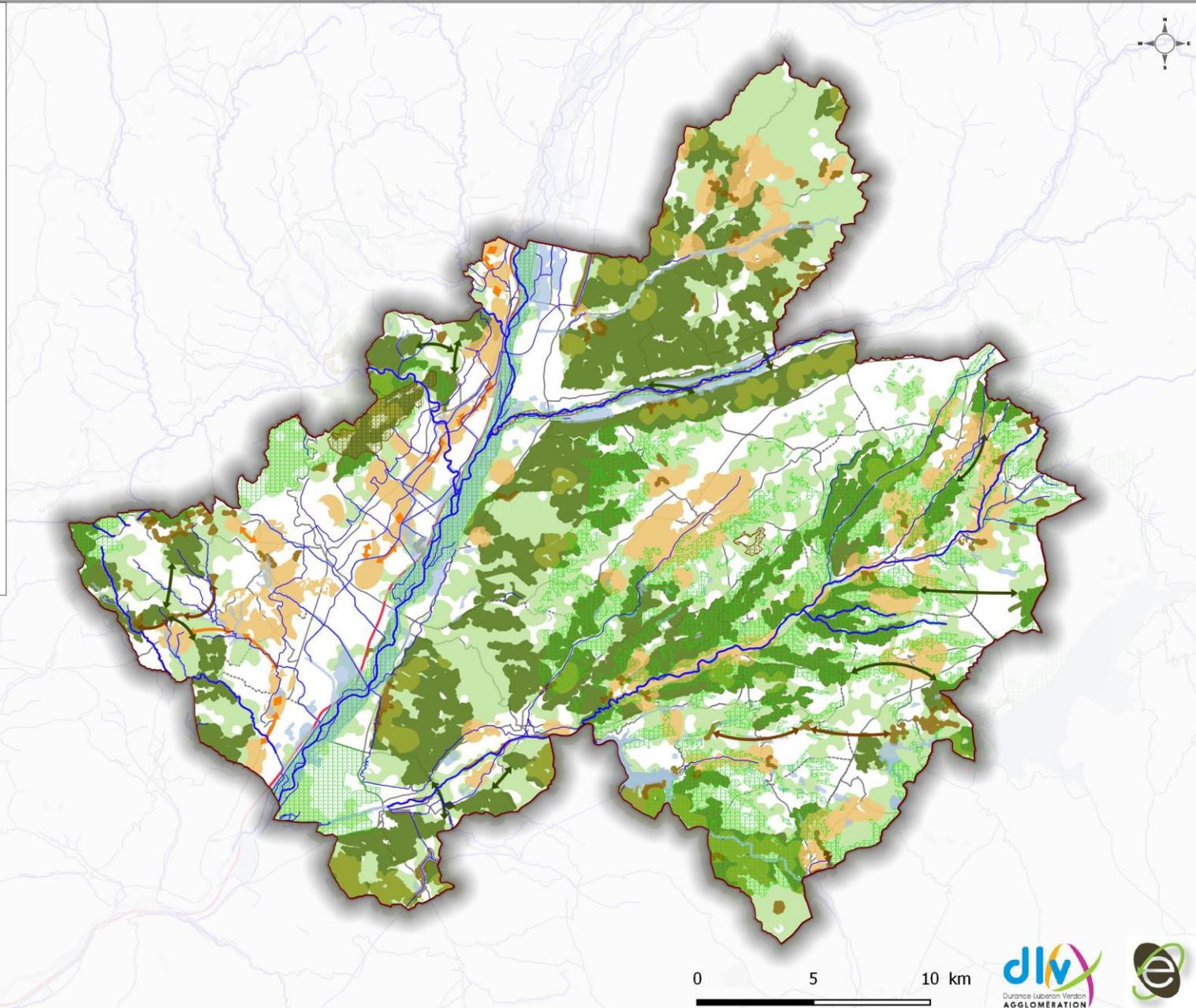
- Espace bâti dense
- Autoroute
- RDN7

0 10 000 mètres
Échelle : 1 : 150 000

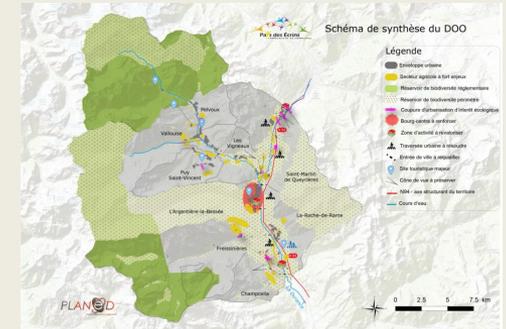
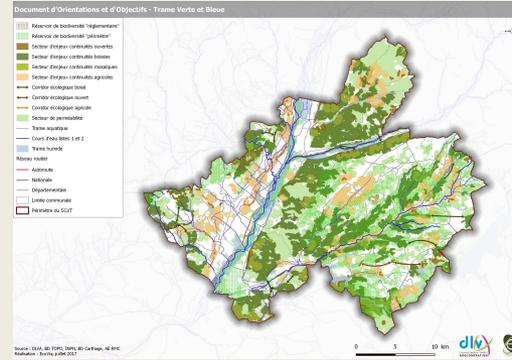
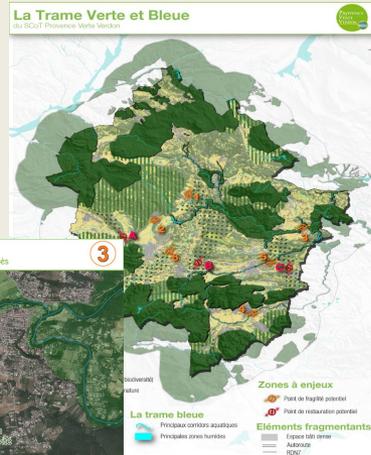
Date : 06/12/2019 Auteurs : SMEV Sources : EDCARTO du Ver, ECOVIA, PNFV, PNRFB

Exemple du SCoT Pays des Ecrins: le territoire a identifié des zones d'enjeux de biodiversité que l'on intègre dans le projet d'ensemble du SCoT après arbitrage.





Continuités écologiques



	SCoT Provence Verte	SCoT DLVA	SCoT des Ecrins
Principes	<p>Identification de tous les réservoirs, tous les corridors et des projets importants qui pourraient impacter les continuités écologiques.</p> <p>Zoom sur certains secteurs à enjeux</p>	<p>Niveau de précision de cartographie assez fin.</p> <p>Identification de tous les secteurs de biodiversité et des corridors</p>	<p>Un territoire qui est à lui seul un réservoir de biodiversité</p> <p>Cartographie d'ensemble avec le projet de développement et l'identification des coupures d'urbanisation avec des éléments plus précis</p>
Avantages	<p>Cette approche donne une grande souplesse tout en sécurisant les grands projets</p>	<p>Une approche qui sécurise/cadre les projets</p>	<p>Très adapté à un territoire rural à fortes richesses écologiques</p> <p>Approche très opérationnelle car couple la cartographie de développement avec celle de préservation des continuités</p>
Inconvénients	<p>Nécessité un important travail de déclinaison dans les documents locaux d'urbanisme</p>	<p>Difficulté d'intervenir en dehors des secteurs de projet identifiés dans le SCoT</p>	<p>Plus difficile à faire valider par les PPA.</p>



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



ALPES
PROVENCE
VERDON
Sources de lumière

ÉLABORATION DU SCoT



Commission du 23 février 2022



s.pinatel@planed.fr

04 42 12 53 31